

## **La protection internationale des réfugiés en Asie du sud-est**

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La protection internationale des réfugiés en Asie du sud-est : du privilège aux droits / Sébastien Moretti

A pour autre édition sur un support différent : La protection internationale des réfugiés en Asie du sud-est du privilège aux droits Sébastien Moretti Bruxelles Bruylant 2016

Auteur(s) : Moretti, Sébastien (19..-....) juriste

Publication : Bruxelles : Bruylant, DL 2016

Description matérielle : 1 vol. (X-469 p.) : carte, couv. ill. en coul. ; 24 cm

Collection : Organisation internationale et relations internationales 82

ISBN : 978-2-8027-5209-7

EAN : 9782802752097

Appartient à la collection : Organisation internationale et relations internationales 2030-0832 82

Classification décimale Dewey : 342.590 83

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. [445]-462. Notes bibliogr.

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit international Genève, Institut de hautes études internationales et du développement [201.]

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : "La Convention relative au statut des réfugiés de 1951, le Protocole de 1967 et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) forment les trois piliers du régime international de protection des réfugiés, qui a été renforcé également à travers l'adoption d'instruments régionaux en Afrique, en Amérique latine et en Europe. Il n'existe rien de tel en Asie du sud-est, cependant, où seuls les Philippines et le Cambodge sont parties à la Convention de Genève et à son protocole. L'Asie du sud-est a pourtant connu l'une des plus grandes tragédies de l'histoire contemporaine avec la crise des réfugiés indochinois entre 1975 et 1997, qui a conduit au déplacement de plus 3 millions de personnes originaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Sans avoir la même ampleur que durant cette crise, la question des réfugiés demeure aujourd'hui encore d'une

brûlante actualité dans la région, en lien notamment avec les camps à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, les dizaines de milliers de réfugiés urbains en Malaisie, ou les nouveaux boat people, qu'il s'agisse de ceux qui viennent du Myanmar et du Bangladesh ou de ceux qui tentent de rejoindre l'Australie. Le fait que les principaux États d'asile ne sont pas parties à la Convention de 1951 ou à son protocole soulève dans ces circonstances des inquiétudes à propos d'un éventuel « vide juridique » concernant la protection des réfugiés dans la région. Le présent ouvrage propose au lecteur une introduction et une analyse des principaux problèmes juridiques concernant la protection des réfugiés en Asie du sud-est. Il explore en détail la pratique en la matière des États d'accueil de la région, de la crise des réfugiés indochinois à nos jours. Loin de confirmer l'idée d'un « vide juridique », l'étude entend montrer, d'une part, qu'il existe bel et bien un cadre juridique assez conséquent en matière de protection des réfugiés, grâce notamment au développement du droit international des droits de l'homme. Elle entend démontrer, d'autre part, que la longue pratique des États d'Asie du sud-est reflète en réalité la reconnaissance d'un statut de facto distinct pour les réfugiés et demandeurs d'asile."

Sujet - Nom commun : Aide aux réfugiés -- Asie du Sud-Est  
Réfugiés politiques -- Statut juridique -- Asie du Sud-Est